



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 06 NOVEMBRE 2018

Présents : MM. ANDRIEU – BROGNARA – CHUPPE - FEBVAY – MAGGIO – PLASSART.

Assiste : M. LETELLIER (Comité).

Excusé : M. DA MATA.

COURRIERS

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S. du 30 octobre 2018.
Remerciements.

RAPPEL

A tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :
Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

DÉPLACEMENTS

**VILLE de GOUSSAINVILLE GYMNASSE ANGELO PARISI 162 RUE PAUL VAILLANT COUTURIER
NNI 95 280 99 03**

MM. FEBVAY et PLASSART de la C D T I S 95 se rendront, le lundi 12 novembre 2018 à 10h00, sur les installations du club pour classement.

VILLE DE MOURS Stade MUNICIPAL NNI 95 436 01 02

M. FEBVAY se rendra le mercredi 14 novembre 2018 à 11h45, sur les installations du club afin d'effectuer la confirmation du classement.

IMPORTANT

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne ou semi nocturne sont invités à vérifier le classement de leurs terrains en éclairage.

Président

Christian FEBVAY

Secrétaire

Joseph PLASSART